



Charte du Club de Lavernose-Lacasse

À l'attention des Éducateurs, Joueurs, Officiels et Parents

Tout au long de ce texte, toute référence à l'entraîneur, au joueur, à l'arbitre, etc..., exprimée au genre masculin doit, évidemment, être entendue aussi au genre féminin. Cette formulation a été choisie par commodité.

Objectif de la charte :

Il est nécessaire dans un club d'avoir des règles afin de faciliter la vie de tous. Elles doivent être respectées par tous les licenciés, mais aussi par les différents acteurs comme les supporters etc.... de la section. La charte a pour but de fixer ces règles afin que le club puisse se développer en toute harmonie et pour le bien de tous.

Fonctionnement du club :

Ayant la plupart de ses équipes inscrites en compétition, le club de Lavernose-Lacasse prône la solidarité, l'esprit d'équipe et l'engagement des enfants et des parents pour le bon fonctionnement des rencontres le week-end. **Nous sommes toutes et tous bénévoles et essayons de donner un maximum de notre temps pour que vos enfants puissent effectuer leur sport dans les meilleures conditions.**

Toutefois, nous avons besoin de l'aide et de la collaboration de tous les acteurs.

Une équipe est engagée lorsqu'elle dispose :

- D'un entraîneur et aide entraîneur,
- D'un parent référent,
- D'un arbitre,
- Deux Officiels de Table de Marque (OTM),
- D'un nombre suffisant de joueurs pour constituer une équipe et éviter les forfaits en cours de saison.

Fonctionnement de l'équipe de votre enfant :

Une réunion sera prévue en début de saison, avec l'entraîneur et un représentant du club pour vous informer des modalités suivantes :

- communication,
- les directives du coach,
- les lieux d'entraînements et les horaires.

Il est rappelé qu'une licence **ne donne pas droit à une OBLIGATION de temps de jeu**. Seul l'entraîneur et l'aide entraîneur décident, en fonction des critères qui seront évoqués lors de la réunion de début. Il est évident que certains jeunes ne veulent pas évoluer en compétition. Dans ce cas, ils pourront participer SEULEMENT aux entraînements. Ce choix doit être discuté entre les différents acteurs ainsi que les modalités de financement.

Si le choix est d'être compétiteur, il est **OBLIGATOIRE** de participer aux entraînements et **AUX MATCHS DU WEEK-END** qui se déroulent de septembre à mai (en fonction des catégories). Un calendrier est donné à l'avance de manière à s'organiser pour les rencontres.

En cas d'empêchement, le joueur ou bien le parent (en fonction de l'âge) doit impérativement informer l'entraîneur et/ou l'aide entraîneur de son absence et du motif, au minimum, le matin de l'entraînement et le plus rapidement possible pour une rencontre.

Nous rappelons que votre enfant pratique un sport collectif, s'il ne participe pas aux entraînements, il ne pourra pas acquérir les techniques individuelles et collectives que l'entraîneur a prévues et le pénalisera dans l'intégration au sein de l'équipe. De plus, les absences sur les rencontres pénalisent toute l'équipe et peuvent dans certains cas amener à l'annulation des rencontres et obligeant le club à payer une amende financière.

Un engagement dans un sport collectif est un contrat entre le licencié et son club. Nous comptons sur votre compréhension afin de respecter votre engagement auprès de l'équipe.

Il est également important d'avoir une très bonne ambiance au sein de l'équipe. Les éducateurs veillent aux respects entre les coéquipiers, ainsi que l'encadrement de l'équipe. Nous sommes là aussi, pour repousser vos limites et vous faire progresser afin que vous preniez le plus de plaisir sur le terrain.

Il est primordial de nous informer, lorsque vous avez un « petit » soucis.

En cas de problèmes, sportifs ou extra-sportifs, il est vivement conseillé d'échanger avec votre entraîneur et/ou l'aide entraîneur. Si besoin, des membres du club seront à votre disposition pour discuter en tripartie.

La communication au sein des équipes :

Chaque équipe décide de la manière dont elle souhaite communiquer, en général un groupe WhatsApp est créé. Si cela est différent, l'information vous sera donnée par l'entraîneur lors de la réunion de début de saison.

Diverses informations seront émises, certaines pour information et d'autres pour confirmation. Nous vous demandons de bien vouloir répondre aux messages pour lesquels vous serez sollicités.

À partir des catégories U13, des informations seront également émises à la fin des entraînements. Il faut que les enfants les transmettent aux parents.

Mes attitudes en tant que joueuse et joueur :

Je respecte les règles de savoir vivre :

- Je dis « bonjour » en arrivant, je dis « au revoir » en partant.
- Je respecte mes éducateurs,
- Je prévien en cas d'empêchement,
- J'arrive à l'heure, en cas de retard je prévien,
- Je prépare mon sac et je vérifie que je n'ai rien oublié pour bien m'entraîner ou jouer,
- À la fin de l'entraînement, je participe au rangement de la salle et du matériel utilisé,
- Je salue les adversaires, les arbitres et les OTM avant et après le match,
- Dans les vestiaires, je vérifie que je n'ai pas oublié d'affaires et je mets à la poubelle mes détrit.
- Dans la salle, je vérifie que je n'ai pas oublié d'affaires.

Le rôle des éducateurs :

Il respectera certaines règles de savoir-vivre mais en plus, il va développer des valeurs sportives (attitude, esprit d'équipe, respect de l'adversaire, de l'arbitre, des règles et de fairplay). C'est bien entendu le rôle de l'éducateur de vous conduire vers une attitude sportive mais cet apprentissage ne saurait se faire s'il n'est pas doublé du soutien des parents, accompagnateurs et supporters.

Il est **PRIMORDIAL** de respecter le choix de l'entraîneur, de ne pas **DISCRÉDITER** les décisions du coach.

Le rôle des parents/supporters :

Les parents se doivent d'éduquer et gérer leur enfant dans la vie de tous les jours, mais acceptent, en signant la licence, de faire confiance aux éducateurs pour ce qui concerne la pratique du basket-ball.

Par conséquent, ils acceptent que leur enfant écoute et respecte les consignes de l'éducateur et pas celle des parents dans les tribunes (si cela se produit, nous viendrons vous voir pour vous demander d'arrêter).

Dans tous les cas, votre enfant ne peut entendre plusieurs messages à la fois. La crédibilité et efficacité du discours de l'entraîneur passeront par votre faculté à le laisser donner ses consignes sans interférer.

Le parent doit compléter le travail mené par l'éducateur en « encourageant positivement » sur et en dehors du terrain et doit apprendre à évaluer les progrès de l'enfant en restant toujours positif.

 **Les parents ne sont pas habilités à pénétrer dans les vestiaires avant, pendant et après le match. Aucun parent ne peut entrer sur le terrain, même si leur enfant s'est blessé, seul l'entraîneur peut le faire sur autorisation des arbitres. Attention, si cela n'est pas respecté l'entraîneur peut être sanctionné.**

 Les parents doivent encourager, être le moteur de l'assiduité, montrer leur confiance et leur fierté, partager son plaisir de jouer, dialoguer avec son enfant en dehors du terrain et connaître les règles du basket.

La commission disciplinaire et Les sanctions disciplinaires :

La Fédération française de basket-ball constate une recrudescence de comportements négatifs de certains, éducateurs, joueurs et surtout des spectateurs, comme :

- Violences verbales,
- Non-respect de l'arbitrage,
- Menaces, intimidations.

Dans ce contexte et à partir de la rentrée, **un officiel de sécurité, en plus du délégué de la rencontre (pour l'ensemble des niveaux et devra être licencié)**, devra être nommé par le club recevant. Il aura un très mauvais rôle puisqu'il devra assurer la sécurité et le bon déroulement de la rencontre.

Les dirigeants du club de Lavernose-Lacasse s'inscrivent dans la démarche du **RESPECT** des joueurs, des OFFICIELS (arbitres, assistants de table) et poussent pour avoir des spectateurs qui **ENCOURAGENT LES ENFANTS LORS DES RENCONTRES** dans un total fairplay.

Dans ce contexte une commission disciplinaire sera émise, si nécessaire, au sein du club et sera présidée par Mr RUDELLE Sébastien et composée de membres de l'équipe dirigeante. En cas de besoin, elle prendra les décisions nécessaires pour maintenir le respect au sein de notre club.

Les différentes sanctions disciplinaires :

De ce fait, tout acte d'un licencié de la section allant à l'encontre de la charte fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'équipe. En cas de manquement aux règles :

- Comportement inapproprié sur le terrain, sur le banc ou bien envers son équipe.
- Comportement général portant préjudice à l'image du Club de Lavernose-Lacasse.

Cette sanction est aussi valable pour une personne qui ne respecte pas les engagements du parent supporter. En cas de non-respect, cette personne sera **EXCLUE** de la salle soit de manière temporaire ou bien définitive.

Faute technique et/ou disqualifiante :

Dès la 1^{ère} faute, le joueur ou l'entraîneur devra s'acquitter du montant de l'amende quel que soit le motif. Tant que l'amende ne sera pas réglée, le joueur ou l'entraîneur sera temporairement suspendu. En plus, il devra s'acquitter d'un travail d'intérêt général pour le club à savoir arbitrer une rencontre, encadrer une équipe ou bien faire OTM.

Dès la 2^{ème} faute par le même joueur ou l'entraîneur, celui-ci devra s'acquitter du paiement de cette amende quel que soit le motif. Tant que l'amende ne sera pas réglée, le joueur ou l'entraîneur sera temporairement suspendu. En plus, il devra s'acquitter d'un travail d'intérêt général pour le club, à savoir arbitrer une rencontre, encadrer une équipe ou bien faire OTM.

À partir de la 3^{ème} faute, tous les frais (fédération, ligue, comité) relatifs à cette dernière devront être payés en totalité par le licencié. En plus, il devra s'acquitter d'un travail d'intérêt général pour le club à savoir arbitrer une rencontre, encadrer une équipe ou bien faire OTM.

Pour rappel, seule la commission disciplinaire après examen des faits et entretien des personnes concernées est habilitée à prendre toutes sanctions à l'égard de l'ensemble des licenciés de la section et des supporters.

Par contre l'entraîneur et l'aide-entraîneur de l'équipe seront convoqués par les présidentes pour avoir des explications.

Les arbitres et les OTM sont aussi concernés par cet article.

Les arbitres :

Connaître les règles du basket et les faire connaître, c'est faire un premier pas vers la compréhension du jeu et vers le respect de l'arbitre. Il est le garant de l'application des règles. Sans lui, il n'y a pas de jeu.

De plus, le basket chez les jeunes (U7/U9, U11 et U13) est en général arbitré par des jeunes du club qui débutent.

Ils sont souvent très susceptibles aux reproches et arrêtent souvent l'arbitrage définitivement après un match où ils ont été l'objet de vives critiques. Le comportement et la tolérance des parents constituent donc un élément majeur dans la fidélisation de nos jeunes arbitres et dans la construction du respect de l'arbitre par vos enfants.

Les dirigeants du club de Lavernose-Lacasse ont décidé qu'à la prise de la licence, cela engage le licencié à :

- Arbitrer une rencontre dans l'année, sur les catégories allant de U7 à U13.

Et/ou

- Tenir la table de marque sur une rencontre dans l'année, sur les rencontres U7 à U11.

Fonctionnement de l'arbitrage au sein du club (toujours avec un adulte pour superviser) :

- La catégorie U15 arbitrera une rencontre U13.
- La catégorie U13 arbitrera une rencontre U11.
- La catégorie U11 arbitrera un plateau U7/U9.

Mme Elodie LEMASSON sera l'interlocutrice pour cette partie. Les éducateurs qui ne joueront pas le jeu n'auront pas d'arbitres sur leur rencontre. 8 jours avant la rencontre, les éducateurs devront donner le nom de la joueuse et/ou du joueur qui vont officier.

Obligation de la Fédération française de basket-ball :

Chaque année le club doit envoyer un arbitre en formation, sous peine de sanction financière de 250 euros. Celui-ci devra effectuer la formation en totalité et obtenir le diplôme arbitre départemental. Réglementairement, un jeune peut devenir arbitre officiel à partir de 14 ans.

Les OTM :

Chaque équipe doit disposer de deux OTM pour assurer le bon fonctionnement de la rencontre, un pour le chronomètre et l'autre pour la feuille de marque ou l'Emarque. Cela demande un minimum de formation.

Mr Jérôme BARBIER et Mme Annaïg Le GUILLOUX sont chargés de cette formation, en complément de la formation diplômante sur TeachUp.

Nous comptons sur les parents pour effectuer cette action obligatoire pour le déroulement d'une rencontre.

Comme les arbitres, chaque éducateur devra communiquer le nom des personnes. Mme Elodie LEMASSON sera l'interlocutrice pour cette partie. 8 jours avant la rencontre, les éducateurs devront donner le nom des OTM qui vont officier.

Charte approuvée le :

Signatures :